

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 3 Janvier.

Les élections municipales de dimanche prochain se préparent de toutes parts. Il résulte des renseignements centralisés à Paris, que l'immense majorité de la France, animée du sincère désir de la paix publique, veut exclure des assemblées communales tous ceux qui n'ont pas perdu l'espoir de provoquer une révolution bonapartiste. Nous adressons à cet égard un nouvel appel à nos compatriotes, et nous leur disons, avec les divers organes de l'opinion modérée, qu'il y a un intérêt conservateur de premier ordre à sauvegarder. Il importe au plus haut degré que partout, c'est-à-dire dans le plus grand nombre possible de communes, la majorité soit acquise aux amis de la Constitution et des Lois; c'est le moyen, l'unique moyen d'assurer le jeu régulier de nos institutions.

Nous ne demandons pas, qu'on le croie bien, des exclusions systématiques. Parmi les hommes qui se sont laissés tromper par les meneurs impérialistes, il y en a de très honnêtes et de très intelligents. S'ils comprennent qu'on s'est joué d'eux dans le passé, il faut les accueillir avec empressement; car nous devons rechercher avant tout, pour la composition de nos conseils municipaux, les citoyens les plus capables de réformer les abus, de pratiquer des économies, et de mener à bonne fin les améliorations locales.

Réceptions officielles

Le président de la République, entouré de sa maison militaire et de ses ministres, a reçu, mardi, à Versailles, les félicitations du président et du bureau du Sénat, du président et du bureau de la Chambre.

Les présidents des Chambres sont allés l'un après l'autre à la présidence de la République dans des voitures de gala escortées et suivies de détachements de dragons.

Le président de la République a rendu immédiatement ces visites aux présidents des Chambres. Il se rendit d'abord chez le président du Sénat, accompagné de sa maison militaire et des ministres. Le cortège était précédé et suivi d'une escorte de cuirassiers. Le président de la République a été reçu par M. le duc d'Audiffret-Pasquier et par les membres du bureau du Sénat auxquels un assez grand nombre de sénateurs s'étaient joints.

Il s'est rendu ensuite chez le président de la Chambre en traversant la galerie des Glaces, et arriva à la Chambre des députés par l'escalier de Princes. Il fut reçu par M. le président Grévy par les membres du bureau de la Chambre. Il regagna ensuite l'hôtel de la présidence de la République avec le même cérémonial.

Les félicitations entre les présidents furent très cordiales.

Le président de la République reçut ensuite les autorités du département de Seine-et-Oise.

Un piquet de gendarmerie mobile faisait la haie dans la cour de la présidence. Un grand nombre de sénateurs et de députés appartenant

à toutes les opinions politiques se sont fait inscrire chez le maréchal de Mac-Mahon.

Les autres réunions présidentielles ont eu lieu à l'Élysée à Paris.

A la suite des réceptions d'hier, tous les ministres ont déjeuné chez le maréchal de Mac-Mahon. On raconte à ce propos que le Président de la République leur aurait adressé les paroles suivantes :

« La belle journée qu'il fait aujourd'hui, messieurs, est d'un heureux présage pour l'année qui commence. J'espère qu'elle s'écoulera dans le calme et la tranquillité sans voir se renouveler les difficultés de celle qui vient de s'écouler. »

A l'occasion du premier de l'an, les divers ministres ont reçu les personnes qui dépendent de leurs administrations respectives.

M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, a insisté, en s'adressant aux artistes, sur la nécessité de maintenir la réputation de l'art français à l'Exposition universelle de 1878.

« La pureté du goût français et la gloire de notre art national, leur a-t-il dit, sont nos seuls titres incontestés à l'admiration du monde. C'est notre devoir de les conserver intacts. La tâche est lourde, mais je sais que vous êtes capables de la remplir. »

En s'adressant aux professeurs de l'enseignement secondaire. M. Bardoux a dit que c'était cet enseignement qui formait surtout la jeunesse française. « Vous avez fait le ministre qui vous parle, a-t-il ajouté; je suis un produit de l'Université; c'est vous qui m'avez inspiré l'ardent attachement que j'ai pour la France et pour la démocratie dont je fais partie. Vous pouvez inspirer les mêmes sentiments à la jeunesse d'aujourd'hui, et, en vous la confiant, c'est la France et son avenir que nous vous confions : grande mission, mais qui prouve l'estime et le respect que nous avons pour vous. Vous pouvez tous compter sur moi, comme je compterais absolument sur vous dans le cas où je voudrais essayer des réformes. Tâchons de préparer ensemble une république éclairée, libérale, amie des arts et réellement sage comme nous la désirons et la voulons. » Ces paroles, prononcées avec un accent profond de sincérité, ont produit une vive impression sur le personnel des professeurs. En dépit des habitudes de ce genre de réception, elles ont été accueillies par de véritables applaudissements.

M. le ministre de l'intérieur, en recevant le préfet de la Seine et le personnel de la Préfecture a émis l'espérance que la ville de Paris saurait donner au moment de l'Exposition, à ses visiteurs, un spectacle aussi merveilleux qu'en 1867.

M. le préfet de la Seine, après avoir remercié M. le ministre, lui a donné l'assurance que Paris se présenterait aux étrangers sans qu'on puisse rien envier au souvenir de la précédente exposition.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce a reçu le personnel de l'Exposition universelle.

M. le sénateur commissaire général, au nom de tous, a exprimé à M. Teisserenc de Bort la vive satisfaction, le redoublement de confiance et de courage qu'avaient éprouvé les amis de l'exposition en voyant revenir à leur tête le ministre qui avait présidé à cette grande œuvre.

Puis il a présenté au ministre les divers chefs de service, rappelant la part que chacun d'eux avait prise dans les résultats obtenus et constatant l'inépuisable dévouement dont ils ne cessaient de faire preuve.

M. Teisserenc de Bort a remercié avec effusion M. le commissaire général du témoignage de sympathie dont il venait de se faire l'interprète.

En parcourant les vastes constructions du Champ-de-Mars et du Trocadéro, il a pu juger à l'œuvre les hommes d'élite qui l'entourent en ce moment, il a éprouvé un sentiment de satisfaction et d'admiration qu'il ne saurait trop hautement affirmer.

INFORMATIONS

On s'occupe, au ministère de l'instruction publique, de l'élaboration de deux projets de lois concernant, l'un l'enseignement primaire supérieur, l'autre la gratuité de l'enseignement.

On télégraphie de Rome à la *Pall Mall Gazette* que M. Gambetta est attendu dans la Ville éternelle, où il doit conférer avec le nouveau cabinet sur la politique que l'Italie entend suivre vis-à-vis du Vatican et dans la question d'Orient.

Une dépêche de Londres contient l'analyse suivante d'une dépêche adressée de Paris, 28 décembre, au *Times* :

M. Waddington a notifié aux gouvernements étrangers que, lorsque le conclave aura lieu, le cabinet français se conformera à l'accord existant entre les quatre puissances catholiques.

En ce qui concerne la politique intérieure, le ministère soutiendra le budget des cultes contre ceux qui veulent l'attaquer, mais il protégera la société civile contre les empiétements des cléricaux.

Quant à la question d'Orient, M. Waddington pense que la France peut maintenir une attitude purement expectante, jusqu'à ce que les belligérants ouvrent les négociations. Lorsqu'on lui demandera son opinion, elle le dira franchement. Elle n'hésitera pas à déclarer aussitôt, qu'elle ne saurait d'un œil indifférent regarder des changements survenus dans la Méditerranée, ni voir les petits Etats, qui entourent cette mer, agités par des questions se rattachant uniquement à celle d'Orient.

La France est désintéressée dans la question d'Asie; elle l'est aussi dans celle de la réorganisation des provinces européennes de Turquie.

La France n'a pas d'alliances, ni d'engagements; elle ne les cherche pas.

Le gouvernement prend l'initiative d'élever une statue à M. Thiers dans les galeries de Versailles.

L'inauguration de ce monument si mérité et destiné à être si populaire donnera lieu à une fête nationale, en l'honneur du premier Président de notre République, ou plutôt du fondateur de notre République.

INCIDENT DE LIMOGES.

Le *Journal officiel* contient la note suivante :

Divers journaux ayant publié des versions erronées sur les événements qui ont amené l'incident de Limoges, l'autorité militaire croit devoir rétablir les faits.

Dans toutes les grandes villes et à Paris en particulier, des mesures sont prises de tout temps pour que l'armée soit toujours à même de faire respecter l'ordre public. A cet effet, des instructions officielles font connaître pour chaque corps de troupes le rôle à remplir, la place à occuper et les dispositions à prendre en cas de troubles.

Ces mesures préventives ont paru insuffisantes au moment où, par suite du départ de la classe de 1872 des troupes de la garnison de Paris, l'effectif des troupes de cette garnison se trouva considérablement réduit. Par suite, le ministre de la guerre fit établir à la date du 14 novembre un projet dans le but d'appeler au besoin à Paris, en cas de désordre, un certain nombre de régiments destinés à assurer la tranquillité publique. Les instructions données à cette occasion indiquaient aux commandants de corps d'armée les dispositions à prendre en vue de l'envoi de ces régiments, mais en même temps elles insistaient sur ce point que ces troupes ne seraient appelées que dans le cas où l'ordre public et les lois que l'armée est chargée de faire respecter, seraient menacés. Pour éviter toute interprétation fâcheuse et ne pas inquiéter l'opinion publique, le secret le plus absolu était recommandé aux commandants de corps d'armée, et ces instructions leur furent portées par des officiers.

Le 8 décembre, sur les observations présentées par quelques commandants de corps d'armée dont le territoire se serait trouvé trop dé garni, des modifications furent apportées au projet précédemment établi.

Ces modifications, qui ne changeaient rien aux instructions déjà données, ne portaient que sur la désignation des corps de troupes appelés éventuellement à marcher.

C'est ainsi qu'un des régiments d'infanterie de Limoges fut compris dans cette nouvelle désignation. Par suite, le général commandant le 12^e corps d'armée fut amené à modifier l'ordre officiel qui réglait les dispositions à prendre à Limoges en cas de troubles. A cette occasion un officier général interprétant mal les instructions qui lui étaient données et qui se rapportaient uniquement à des mesures de prévoyance, eut le tort de les transformer en mesures d'exécution que rien ne justifiait. Devant les ordres formels donnés par cet officier général, le colonel du 14^e de ligne avait réuni immédiatement ses officiers pour leur transmettre les instructions qu'il avait reçues; c'est dans cette réunion que se produisit en présence de tout le corps d'officiers un acte d'indiscipline des plus graves.

Le ministre de la guerre, en apprenant ces faits dès son entrée en fonctions, s'est empressé d'ouvrir une enquête à la suite de laquelle il a mis en disponibilité l'officier général dont il s'agit et provoqué la mise en non-activité par retrait d'emploi de l'officier supérieur qui s'était rendu coupable de l'acte d'indiscipline.

On dit que les comités républicains de la Gironde ont offert au major Labordère le siège laissé vacant à la Chambre par la mort de M. Mio.

La note suivante a été communiquée à l'Agence Havas :

Contrairement à certaines allégations de quelques journaux de Madrid, le comte et la comtesse de Chambord ont reçu à Forsdorf, le 17 et le 18 novembre, la visite de leur neveu le duc de Madrid, qui arrivait de Bulgarie, accompagné par le général Boet et le vicomte de Monserrat. Il est également inexact que l'accord très affectueux qui règne entre tous les membres de la branche aînée de la maison de Bourbon ait jamais été troublé ni altéré.

Un journal autrichien très répandu annonce que le comte de Paris a eu une entrevue à Ostende avec le prince impérial d'Allemagne. Dans la conversation, le comte de Paris a expliqué les motifs de son voyage à Frohsdorf et a engagé le prince et la princesse à venir visiter l'Exposition de Paris en 1878.

REVUE DES JOURNAUX

Journal des Débats.

A la république sans les républicains a succédé la république avec les républicains et tous les hommes décidés à respecter la volonté nationale. Les derniers venus sont accueillis avec autant de faveur que les ouvriers de la première heure. En veut-on un témoignage irrécusable? Qu'on lise le remarquable discours prononcé par M. Michon, préfet du Loiret, à l'ouverture de la session du conseil général de ce département. Les origines orléanistes de M. Michon ne sont un secret pour personne : nul n'est donc plus autorisé que lui à dire à ses administrés : « La République que la nation vient d'affirmer une fois de plus, n'est pas un gouvernement de parti ; elle fait appel — ma présence ici en est la preuve — à tous les hommes libéraux qui sont décidés, comme moi, à la bien servir. » A la vérité, la conversion de M. Michon à la République n'est pas récente. Dès qu'il a été évident pour tous les esprits éclairés que la monarchie constitutionnelle était impossible, le nouveau préfet du Loiret est venu à nous et a combattu dans nos rangs contre la politique de réaction dont le résultat fatal, si elle avait triomphé, aurait été le retour de l'Empire. Pendant toute la dernière lutte électorale, cette lutte qui a fait beaucoup de mal au pays, il nous a aidés de son influence et de sa plume. En le nommant préfet du Loiret, le ministre de l'intérieur a donc récompensé des services déjà rendus. Mais on voit que la République n'est pas ingrate et qu'elle accueille tous les dévouements avec la même reconnaissance. L'exemple de M. Michon trouvera-t-il beaucoup d'imitateurs? Nous l'espérons, et c'est pour cela que nous nous empressons de le signaler à tous ceux auxquels il pourrait être utile.

ORIENT

Le *Morning-Post* considère qu'il y a peu de chances de voir accepter à Saint-Petersbourg les offres de médiation du gouvernement britannique. La Russie paraît au *Morning-Post* « déterminée à rejeter les bons offices que la Grande-Bretagne lui offre, et à compter sur la possibilité d'amener avec la Turquie des négociations dans lesquelles la voix de l'Angleterre ne serait pas entendue. » Le langage des journaux russes de Saint-Petersbourg, conforme à celui du Nord, montre le gouvernement du Czar refusant de considérer d'un œil favorable les démarches de l'Angleterre. Ces journaux déclarent qu'une médiation ne peut-être efficace que quand elle est agréée par les deux belligérants ; or, disent-ils, ce n'est pas le cas. Les mesures attribuées à l'Angleterre ne sauraient — ajoutent les confidentiels du prince Gortschakoff — être considérées « comme de simples précautions, mais comme une intervention directe dans la lutte. » Ces journaux n'admettent l'occupation par l'Angleterre d'aucun point du littoral de l'Empire ottoman.

D'après cela, il est manifeste que la situation extérieure prend un caractère plus grave, au moment où les difficultés de la politique intérieure se trouvent applanies.

P.-S. D'après les derniers renseignements, la situation paraît de nouveau moins mauvaise. Les dépêches anglaises, turques et russes, quoi-

que assez obscures ou contradictoires, laissent espérer que la Turquie et la Russie pourront se mettre d'accord, sans que l'intervention ultérieure des autres puissances soit absolument écartée.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Les réceptions du premier janvier, à la Préfecture, ont été très-cordiales. M. le Préfet a eu un mot gracieux pour chaque service administratif. Il a affirmé à plusieurs reprises son dévouement aux institutions actuelles, comptant, a-t-il dit, sur le concours de tous, pour les asseoir dans notre département.

L'installation du capitaine des Pompiers, M. Ausset, a eu lieu dimanche dernier. La compagnie était sous les armes dans la cour de l'Hôtel-de-Ville. M. le Préfet et M. le Maire ont passé la revue. A cette occasion, M. le Préfet a prononcé l'allocution suivante :

Officiers et sapeurs-pompiers,

Je me félicite, pour la première fois qu'il m'est donné de prendre publiquement la parole dans la ville de Cahors, d'avoir à m'adresser à son excellente compagnie de sapeurs-pompiers. M. le Maire, qui a mis tant de zèle à la réorganiser, m'a dit tous les services qu'elle a rendus dans le passé, et qui sont de sûrs garants de ceux qu'elle ne manquera pas de rendre à l'avenir. L'administration et le Conseil municipal, dont la sollicitude intelligente s'est toujours étendue à tous les intérêts de la cité, vous en ont fourni tous les moyens matériels en mettant à votre disposition tous les engins perfectionnés destinés à combattre le fléau contre lequel vous êtes appelés à lutter. Votre courage et votre dévouement feront le reste. Ils l'ont déjà fait dans plus d'une circonstance ; M. le maire m'en a donné le témoignage, et j'en vois briller la preuve sur la poitrine de plusieurs d'entre vous. Soyez assurés, d'ailleurs, que le gouvernement de la République, qui est le gouvernement de la justice et de l'égalité, qui met son honneur à récompenser équitablement tous les services rendus, quelques modestes qu'en soient les auteurs, saura, à l'occasion, vous tenir compte des belles actions qu'il vous sera donné d'accomplir. Pour moi, le plus agréable de mes devoirs sera, n'en doutez pas, de les lui signaler.

Officiers et sapeurs-pompiers,

Depuis les engagements que vous avez signés, vous avez l'honneur d'appartenir à l'armée, dont plusieurs d'entre vous avaient déjà fait partie. C'est là, je le dis bien haut, un honneur considérable et dont vous ne cesserez jamais de vous montrer dignes, — car l'armée, qui se recrute dans la nation tout entière, en représente la partie la plus noble, la plus pure, la plus énergique ; en même temps qu'elle est notre sauvegarder contre les dangers du dehors, à l'intérieur elle est l'armée de la loi, l'armée de l'ordre, l'armée de la Constitution, l'armée de la France !

Elections municipales.

A propos des élections municipales qui vont avoir lieu dimanche, 6 janvier, on nous demande quels sont les électeurs municipaux. Voici notre réponse ; ce sont :

- 1° Ceux qui justifient d'une année de résidence dans la commune ;
- 2° Ceux qui justifient des deux années de résidence et qui sont mariés dans la commune ;
- 3° Ceux qui y résident depuis six mois, s'ils y sont nés et ont satisfait à la loi du recrutement ;
- 4° Ceux qui ont été inscrits depuis au rôle d'une des quatre contributions.

M. le président du Conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, vient d'adresser à MM. les procureurs généraux près les cours d'appel la circulaire suivante :

Paris, le 29 décembre 1877.

« Monsieur le Procureur général,

Plusieurs de vos collègues me consultent sur la question de savoir s'il convient d'appliquer aux élections municipales la disposition de l'article 3 de la loi du 30 novembre 1875, qui affranchit la distribution des bulletins de vote de la formalité de dépôt au parquet.

En cas de solution affirmative, l'apposition, sur les bulletins, de la signature de chacun des candidats cesserait par là-même d'être nécessaire. Ainsi se trouverait écartée une entrave

contre laquelle de nombreuses protestations se sont élevées à plusieurs reprises.

L'application de cette disposition de la loi du 30 novembre 1875, aux prochaines élections municipales, offre un intérêt particulier à raison du délai rapproché dans lequel ces élections doivent avoir lieu.

Cette application ne me paraît pas de nature à soulever aucune difficulté, car il s'agit d'une formalité d'ordre matériel dont les chefs de parquet sont fondés, dans le doute, à ne point exiger l'accomplissement.

Je vous invite donc à adresser des instructions à vos substitués pour qu'ils laissent publier et distribuer des bulletins de vote relatifs aux élections du 6 janvier prochain, sans en réclamer le dépôt au parquet.

Recevez, Monsieur le Procureur général, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,

» J. DUFAURE, »

M. Paul Lacombe est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Figeac, en remplacement de M. Fozier-Hermann.

Né à Cahors, M. Paul Lacombe est connu et estimé de notre population tout entière. Il remplissait les fonctions de secrétaire-général de la préfecture, quand M. de Flaujac était préfet du Lot, et que le commandement de la garde nationale de Cahors était confié à un homme également honoré, M. d'Armagnac. Il y a quelques années, M. Paul Lacombe a publié une intéressante brochure sous ce titre : *La question de l'armée*.

M. de Selves est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Gourdon, en remplacement de M. de Puymirol. M. de Freycinet, ministre des travaux publics, a tenu à donner un témoignage de sympathie au Lot en désignant M. de Selves qui est son neveu, et dont on a apprécié les qualités administratives à la *Délégation de la guerre*, en 1870 et 1871.

Notre compatriote M. de Lamberterie, sous-préfet de Saintes (Charente-Inférieure), et M. Vayssié, sous-préfet de Dinan (Côtes-du-Nord), ont été mis en disponibilité sur leur demande. Nous espérons qu'ils ne tarderont pas à être replacés. Par leurs opinions, par leurs familles et par leurs relations, sans parler de leurs services, MM. de Lamberterie et Vayssié ne méritent pas d'être confondus avec les fonctionnaires qui ont abusé de leur autorité dans la grande lutte électorale du mois d'octobre.

M. Jalouzet, sous-préfet de Gourdon en 1876, est nommé à Béthune (Pas-de-Calais).

Notre compatriote du canton de Lacapelle-Marival, M. Cadiergues, est appelé à la sous-préfecture de Thiers (Puy-de-Dôme).

M. Loze, qui a occupé pendant quelque temps la sous-préfecture de Figeac, est envoyé à Belley (Ain).

Nous applaudissons à la nomination de M. Delpon au poste de sous-préfet de Coulommiers (Seine-et-Marne). Petit-fils d'un ancien député qui était l'un des hommes les plus distingués du Lot, fils d'un ancien préfet qui a laissé d'excellents souvenirs, M. Delpon est jeune, intelligent, plein d'avenir.

Notre autre compatriote M. Célières est nommé sous-préfet de Gaillac.

M. de Peyronnecq, sous-préfet de Moissac, a donné sa démission. Ce nom est si honorablement connu dans le Lot, que nous devons l'accompagner de nos regrets.

Par circulaire insérée au recueil des actes administratifs, M. le Préfet du Lot a fait savoir aux sous-préfets, maires et commissaires de police du département, que les autorisations de colportage, précédemment accordées, conféraient à leurs titulaires le droit de vendre, sur la voie publique, tous les journaux et publications périodiques. L'obligation imposée à quelques-uns d'entre eux de fournir, à l'administration, la liste limitative des journaux à mettre en vente par eux, doit, en conséquence et aux termes de la loi de 1875, être considérée comme nulle et non avenue.

Divers arrêtés du Préfet du Lot ont autorisés la réouverture des cafés, cabarets et débits

de boissons fermés administrativement pour des motifs étrangers au droit commun.

Par décisions préfectorales, il a été mis fin à la suspension prononcée contre les maires de Gourdon, Saint-Hilaire-Bessonnies, Gorses, Strenquels, Thégra et contre les adjoints de Saint-Germain, Souillac, Gourdon, Gorses et Thégra.

Par arrêté du Préfet du Lot, en date du 23 décembre dernier, M. Force, maire de la commune de Poybron, et MM. Relhié, maire, et Monnié, adjoint de la commune de Montamel, ont été relevés de la suspension de leurs fonctions prononcée les 28 et 30 octobre précédents.

M. le Préfet du Lot a, par arrêté du même jour, 23 décembre, mis fin à la suspension des conseils municipaux de Concorès, Gourdon et Saint-Germain.

Des décrets du 29 décembre ont mis fin aux effets de ceux des 27 juillet, 28 septembre, 4 et 12 octobre derniers, portant révocation des maires de Bétaille, Montbrun, Gréalou et Fajoles.

Par décret du 31 décembre ont été nommés : maire de Montcuq, M. Irissou, Louis, en remplacement de M. Saux.

Maire et adjoint de Puy-l'Evêque, MM. Bosc (Raymond) et Delsol (Louis-Auguste), en remplacement de MM. Mourguès et Delbreil.

Maire et adjoint de Lacapelle-Marival, MM. Fraysse, conseiller général, et Granié, en remplacement de MM. Vayssié et Cadiergues.

Par décret du même jour, les effets du décret du 19 juillet dernier, révoquant de ses fonctions M. Laverne, maire de Laurettes, ont également pris fin.

Par arrêté préfectoral du 29 décembre, la commission municipale de la ville de Figeac a été suspendue, et remplacée par une commission nouvelle, composée exclusivement des membres de l'ancien conseil municipal.

Par arrêté préfectoral du 28 décembre dernier, les commissions d'expertise pour les tabacs de la récolte 1877, ont été composées comme il suit :

CAHORS, 1^{re} COMMISSION :

MM. Dassel, entrepreneur des tabacs, titulaire ; Despeyroux, vérificateur de culture, titulaire ; De St-Vigorre, contrôleur, suppléant ; Debons, de Cajarc, titulaire ; Lamétrie, fils, de Souillac, titulaire ; Jordanet, de Labastide-du-Vert, titulaire ; Delsol, de Crayssac, suppléant.

CAHORS, 2^e COMMISSION :

MM. Pasquier, contrôleur de magasin, titulaire ; Tulle, vérificateur de culture ; Albugues, contrôleur de culture, suppléant ; Vincens, de Labastide-Marnbac, titulaire ; Courtiade, maire de Concorès, id. ; Davidou, maire de Souilhagnat, id. ; Guilhou, de Cahors, suppléant.

SOULLAC, COMMISSION UNIQUE :

MM. De Bercegol, garde-magasin, titulaire ; N..., contrôleur de magasin, id. ; Pinquière, contrôleur de culture, suppléant ; Gary, de Souillac, titulaire ; Cubynges, 2^e né, de Cahors, titulaire ; Mispoulet, de Loupiac, id. ; Lérès, de Souillac, suppléant.

Tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'instruction primaire, apprendront avec plaisir que le Conseil général du Lot, dans sa séance du 26 décembre, a voté le rétablissement de l'Ecole normale, et ils remercieront cette assemblée de cette importante décision.

C'est au chef-lieu de la commune de Prayssac, sans doute dans le collège, que sera installée la nouvelle école ; Prayssac sera peut-être la première des simples communes de France à posséder un pareil établissement. C'est un immense avantage.

Nous apprenons que le collègue de Prayssac n'est autre chose que la maison natale du maréchal Bessières, duc d'Istrie.

BULLETIN VINICOLE

On lit dans le *Moniteur vinicole* :

En 1876, on avait déjà constaté que le phylloxera occupait la moitié du département de Lot-et-Garonne, si bien qu'aujourd'hui les quatre arrondissements : Marmande, Nérac, Villeneuve et Agen sont très-sérieusement envahis.

Il résulte des observations de la commission de vigilance que l'invasion s'avance par une ligne de front, dont le point le plus extrême se trouve dans l'arrondissement d'Agen, que l'invasion se déclare lentement, il est vrai, mais que le travail latent n'en continue pas moins sa marche.

Dans le Lot-et-Garonne on répute généralement à combattre le phylloxera au moyen de substances insecticides. Les propriétaires des premiers points atteints, sur les conseils du comité de vigilance, se sont décidés à importer et à cultiver des plants américains, et une somme de 3,000 francs a été votée et a été consacrée à la distribution gratuite de ces plants.

Suivant nous, voici définitivement la propagation du phylloxera officiellement organisée dans le département de Lot-et-Garonne.

Le *Moniteur vinicole*, on le voit défend la même cause que nous avec la haute autorité qui lui appartient. Il considère que la libre franchise dont jouit le plant américain dans plusieurs départements a provoqué et provoque, chaque jour, l'extension du terrible fléau qui menace le Lot.

La récolte des vins en 1877

Voici l'état officiel par départements, de la récolte en vins de 1877, publié par les soins du ministère des Finances dans le *Bulletin de statistique et de législation comparée*. Le chiffre total est de 56,388,067 hectolitres.

Ain.....	655.521	Loire (Haute-)	97.538
Aisne.....	90.383	Loire-Inférieure	1.375.029
Allier.....	305.481	Loiret.....	975.504
Alpes (Basses-)	72.997	Lot.....	559.129
Alpes (Hautes-)	78.462	Lot-et-Garonne	1.119.900
Alpes-Maritimes	39.689	Lozère.....	9.352
Ardèche.....	164.903	Maine-et-Loire	909.339
Ardennes.....	48.965	Marne.....	475.077
Ariège.....	100.947	Marne (Haute-)	638.221
Aube.....	505.049	Mayenne.....	853
Aude.....	3.160.464	Meurthe-et-M.	792.236
Aveyron.....	346.891	Meuse.....	359.511
Bouche-du-Rh.	157.359	Morbihan.....	18.140
Cantal.....	11.758	Nièvre.....	249.244
Charente.....	3.568.424	Oise.....	9.615
Charente-Infér.	4.989.349	Puy-de-Dôme	982.376
Cher.....	445.414	Pyrénées (Basses)	159.612
Corrèze.....	214.389	Pyrénées (Haut.)	290.424
Côte-d'Or.....	1.190.415	Pyrénées-Orient.	1.403.250
Creuse.....	110	Rhône.....	1.066.846
Dordogne.....	1.161.184	Saône (Haute-)	405.694
Doubs.....	249.148	Saône-et-Loire	1.407.216
Drôme.....	111.897	Sarthe.....	159.083
Eure.....	18.368	Savoie.....	215.612
Eure-et-Loire	58.410	Savoie (Haute)	160.309
Gard.....	233.852	Seine.....	41.037
Garon. (Haute-)	797.108	Seine-et-Marne	270.034
Gers.....	1.928.634	Seine-et-Oise	256.882
Gironde.....	3.511.094	Sèvres (Deux-)	424.581
Hérault.....	6.842.169	Tarn.....	768.370
Ille-et-Vilaine	915	Tarn-et-Garonne	312.800
Indre.....	361.000	Var.....	540.667
Indre-et-Loire	1.567.224	Vaucluse.....	63.247
Isère.....	679.769	Vendée.....	528.982
Jura.....	450.744	Vienne.....	1.631.115
Landes.....	472.999	Vienne (Haute-)	25.532
Loir-et-Cher	1.925.476	Vosges.....	181.663
Loire.....	350.175	Yonne.....	1.048.380

Et 1874, la récolte totale pour la France avait été de 63 millions d'hectolitres. Elle s'était

élevée à 83 millions en 1875, et était tombée à 42 millions en 1876.

Pour ce qui concerne spécialement le Lot, sa production des trois précédentes années est celle-ci :

1874 :	453 mille hectolitres.
1875 :	591 mille —
1876 :	363 mille —

Puisque la récolte de 1877 a été de 559 mille hectolitres, nous n'avons pas à nous plaindre, et vraiment le moment est assez mal choisi pour nous parler de l'introduction du plant américain.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 31 décembre.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.669	2.063	1.24 à 1.78
Vaches.	1.267	975	1.10 à 1.60
Taureaux.	115	92	1.12 à 1.40
Veaux.	538	457	1.55 à 2.05
Moutons.	18.378	17.978	1.50 à 2.00
Porcs.	1.609	987	1.30 à 1.76

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Ce n'est pas en un jour qu'on pouvait changer en richesse la pauvreté de notre littérature du jeune âge. Il faut le temps aux œuvres qui ne veulent pas être éphémères. Grâce à la persévérance de leurs directeurs et au choix des écrivains, savants et artistes, dont il ont mérité le concours, le *Magasin d'Éducation et de Récréation*, et la *Bibliothèque*, qui s'est groupée autour de cette œuvre mère, ont créé, au profit des générations nouvelles, le trésor littéraire et scientifique qui avait manqué à notre passé. La jeunesse française a désormais ses classiques supplémentaires et complémentaires de l'instruction qui ont fait défaut à nos premières années. Elle les a, et l'Europe, dont nous vivions sur ce point, nous emprunte à son tour. Les 150 volumes in-8, illustrés par nos meilleurs artistes, et les 66 charmants albums qui composent aujourd'hui, après quinze ans d'efforts heureux, la collection *Hetzl spéciale à l'enfance et à la jeunesse*, sont divisés en trois parties : — les uns confinent au premier âge, — les autres prennent l'enfance et la conduisent de sept à douze ans, — la troisième partie répond à l'âge de douze à dix-huit ans, et par le mérite des œuvres qu'elle contient, par la qualité littéraire, par la valeur scientifique de ses auteurs, on peut dire qu'elle convient à l'âge mûr lui-même. Nommer les livres de Jules Verne, de Stahl, de Jules Sandeau et de tant d'autres suffirait à le démontrer. Nous nous bornerons aujourd'hui à rappeler qui ont mis hors de pair la *Bibliothèque d'Éducation et de Récréation*. Les aînés ont fait chaque année le succès des nouveaux venus à la lumière. Le meilleur éloge d'un livre ne se fait-il pas par ses lecteurs eux-mêmes ? Les innombrables lecteurs de l'œuvre complète de Verne ouvriront toutes les portes aux *Indes Noires* et à *Hector Servadac*, parus cette année ; les *Histoires de mon parrain* ont eu pour caution dans toutes les familles les *Contes et Récits de morales familière* de Stahl, la

Famille Chester, Mon premier Voyage en mer, l'Histoire d'un âne et deux jeunes filles et les *Patins d'argent* un conteur humoriste et moraliste, que l'Académie française a trois fois couronné. *L'Histoire d'un enfant*, d'Alphonse Daudet, et les *Deux Amis*, de Lucien Biart, tous frais bécots ce mois-ci, iront prendre place à tous les foyers à côté de *la Roche aux mouettes*, de Jules Sandeau ; de *Romain Kalbris*, d'Hector Malot ; de *Picciola*, de Saintine ; de *Jean-Paul Choppard*, de L. Desnoyer, comme le *Livre d'un père*, de Victor de Laprade, avait retrouvé les admirateurs du *Livres des mères*, de Victor Hugo. *La Comédie enfantine*, de Louis Ratisbonne, s'est fait reconnaître partout comme une petite cousine des *Fables de la Fontaine*, illustrées par Eugène Lambert. Les *Animaux peints par eux-mêmes*, le chef-d'œuvre de Grandville, ont préparé la voie aux amusantes *Aventure du grillon*, que le Dr Candèze nous raconte cette année ; la *Morale en action par l'action* par l'histoire, de E. Muller, tient ses lecteurs tout prêts pour le beau livre de M^{me} Boissonnas, *l'Histoire d'une famille française pendant la guerre*, couronnée par l'Académie, illustrée par Philippoteaux, avec un sentiment digne du noble texte qu'il avait à traduire.

(A suivre.)

PREFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par actes passés devant Nous, Maire de la commune de Montcuq, les sieurs Arnal, Joseph, Combarieu. Jean-Baptiste, aîné, et du Bouzet, Auguste, ont cédé divers immeubles, pour l'établissement du chemin vicinal, d'intérêt commun, n° 28, moyennant la somme de

SAVOIR :

MM. Arnal. Mille deux cents francs,
Combarieu. Mille sept cents francs,
Du Bouzet. Mille deux cents francs.

Montcuq, le deux janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

Le Maire,
IRISSOU.

Bourse de Paris

Cours du 3 janvier.

Rente 3 p. %.....	72.25
— 4 1/2 p. %.....	102.00
— 5 p. %.....	108.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 2 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.165 »	3.125 »
Crédit foncier.....	628 75	630 »
Orléans-Actions.....	1.085 »	1.080 »
Orléans-Obligations.....	338 50	347 50
Suez.....	747 50	740 »
Italien 5 %.....	72 92	72 70

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M^{me} Nelly LIEUTEB

Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M^{me} Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

PRIX : 10 francs pour toute la France.

On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés.
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

POUR

L'ANNÉE 1878

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN
ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES



CAHORS

IMP. A. LAYTON, RUE DU LYCÉE

PHILLETOM DU JOURNAL DU LOT.

2 janvier 1878. (86)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONI.

Première partie.

EPILOGUE

Le chiffre de cette somme, le mystère dont on s'enveloppait, mille autres choses encore auraient dû vous rendre circonspect ; pourtant vous avez accepté...

— Je l'avoue.
— Soit !... et quoique cet aveu soit tardif il vous en sera néanmoins tenu compte. Ce n'est pas cela, dont il s'agit, et un autre motif m'amène près de vous à cette barre.

— Qu'est-ce ? fit Davidson.
L'inconnu lança au capitaine un regard profond et acéré.
— C'est demain que vos passagers se rendront à votre bord, n'est-ce pas ? dit-il

Reproduction interdite.

vivement.

— Demain, répondit Davidson.
— A quelle heure ?
— Au point du jour.
— Et vous devez les recevoir.
— Je l'ai promis.
— Bien... c'est tout ce que je voulais savoir... que rien ne soit changé à ces mesures. Je ne quitte plus le navire, et demain, quand le forçat évadé que nous cherchons depuis quelques jours aura atteint votre bord, c'est nous qu'il y trouvera, nous, qui nous chargeons de le réintégrer dans sa prison.

Davidson s'inclina sans répondre. Il n'y avait rien à répliquer. L'homme qu'il avait devant lui était le commissaire du bague de Brest et l'on ne plaisante pas avec de pareilles fonctions.

Tout fut donc fait selon les ordres du commissaire, et une heure plus tard tout dormait à bord comme si rien d'extraordinaire ne s'y était passé.

L'aube rayonnait à peine à l'horizon d'une ligne blanchâtre et indécise, les dernières ombres de la nuit flottaient encore sur les flots, tout était encore calme et silencieux sur tous les points de la rade.

A cette heure une petite barque se détacha mystérieusement d'une petite crique située à gauche de Lannion, et s'éloigna sans bruit, aidée par deux rames qu'on eut dit maniées par une main inhabile et

nexpérimentée.

i Il y avait dans cette barque deux hommes.

L'un était Pascal l'Auvergnat, que le lecteur connaît, et c'est lui qui ramait pour le moment.

Quant à l'autre, c'était M. de Compans, pâle, silencieux, le regard fixé à tous les points de l'horizon, tremblant au moindre souffle, s'effrayant du moindre bruit.

M. de Compans avait bien changé depuis que le banquier n'était plus qu'un forçat.

Il avait vieilli de dix ans. Ses cheveux avaient blanchi ; des rides profondes sillonnaient son front ; ses yeux s'étaient creusés, son front avait pris la pâleur du marbre.

Il était méconnaissable. Le malheureux était en proie à une émotion indicible, il se courbait vers Pascal à chaque mouvement des rames comme s'il eût voulu aider à leur mouvement ; sa poitrine haletait, sa respiration hésitait dans sa gorge trop étroite.

— Hâte-toi hâte-toi dit-il tout à coup à son compagnon. Voici le jour qui éclaire l'horizon ; dans un quart d'heure, nous pouvons être aperçus et découverts, et nous serions perdus. Hâte-toi mon ami, hâte-toi ?

Pascal haussa les épaules et commença à sourire.

— Oh ! rassurez-vous, répondit-il,

dans quelques minutes tout sera dit. Nous serons à bord du trois-mâts, à fond de cale s'il le faut, et avant un mois nous aborderons en Amérique.

L'œil de Compans s'éclaira.

Il n'y avait plus qu'une centaine de brasses pour atteindre le navire du capitaine Davidson.

Toutefois, un nuage passa tout à coup sur le front du forçat.

Es-tu bien sûr du capitaine, au moins ? dit-il avec un violent battement de cœur.

— Oh ! sûr comme de moi-même, répondit Pascal.

— N'importe ! tu as été bien imprudent de lui donner toute la somme.

— Je l'ai reconnu trop tard ; mais je vous le répète, les moments étaient précieux, il n'y avait plus à marchander et sans cet appât peut-être ne seriez-vous pas libre à cette heure.

— Libre ! libre ! balbutia de Compans avec un soupir.

Le trois-mâts n'était plus qu'à une très-faible distance. Un homme était sur le pont ; Pascal le reconnut pour le capitaine, et il le désigna rapidement de l'œil à Compans.

— Vous le voyez, dit-il à voix basse, comme s'il eût craint que les flots ne l'entendissent, il nous attend.

— C'est donc lui ? fit l'ex-banquier.

— C'est le capitaine Davidson.

— Et il est seul ?

De Compans respira.

— Enfin ! dit-il en passant sa main sur son front où perlait une sueur glacée.

La barque venait d'accoster ; un matelot descendit aussitôt à la rencontre des deux passagers, tandis que Davidson se tenait lui-même au haut de l'escalier.

Davidson était fort ému.

De Compans monta le premier, et Pascal le suivit de près.

L'affaire était faite, en mettant le pied à bord, l'ex-banquier était sauvé, et c'est avec une expression de reconnaissance profonde qu'il aborda le capitaine.

(A suivre.)

Le Journal du Lot publiera, prochainement :

LES ONZE

grand roman dramatique

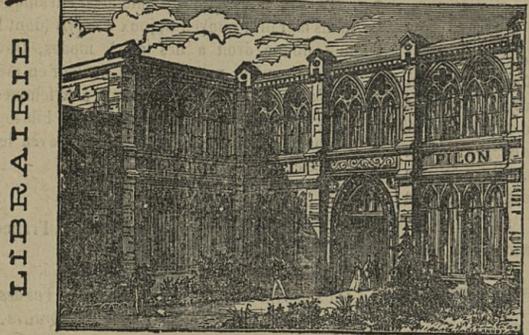
Par Adolphe FAYRE.

LES ONZE dont la donnée est historique, est un des romans les plus émouvants que notre époque ait vu produire. L'intérêt qui va croissant repose sur une association mystérieuse de puissants personnages qui troublèrent Paris et la France de leurs sombres intrigues. Ce livre se distingue, en outre, par des qualités de cœur et de style qui le feront bien accueillir par les lecteurs du Journal du Lot.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

LIBRAIRIE ABEL PILON & Co
33, rue de Fleuras, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉS A DOMICILE, DE 20 FR. TOUS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles. Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; doigtée par Moscheles, soit 11 volumes grand format. Prix..... 50 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

M. PONTIÉ

BOULEVARD SUD, A CAHORS

AVIS IMPORTANT

La Maison PONTIÉ, connue par son honorabilité depuis plus de 40 ans, n'a pas l'habitude de faire des annonces dans les journaux. Cependant ayant appris que le bruit courait qu'il allait céder son fond de commerce, M. Pontié a cru prudent de recourir à la voie des journaux pour démentir cette nouvelle, et informer sa nombreuse clientèle qu'il vient au contraire de donner plus d'extension à son commerce. A cet effet, il a augmenté ses achats de nouveautés en tout genre, et crée un rayon bien assorti de Toiles fil, coton, calicots; Linge de table, Lingerie confectionnée pour dames, et Chemises pour hommes.

Spécialité de Corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et français; Soieries noires et en couleurs pour robes, depuis 4 fr. le mètre et au-dessus; Fourrures, Manchons et Boa, depuis 3 fr. et au-dessus; Velours soie et anglais; Fantaisies laines pour robes, depuis 40 cent. le mètre et au-dessus; Confections en drap velour et en fourrures pour dames; Tapis d'appartements en tout genres; Etouffes pour meubles; Couvertures laine et coton.

Grand assortiment de Draperies pour Hommes

On envoie des Echantillons, des Cartons de châles, et des Confections à condition, à toutes les personnes qui en font la demande.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Pour Monsieur Pontié,
Le gérant de la Maison,
Jacques FONTÈS.

Pâtisserie, Confiserie

P. ROZIÈRES

Boulevard Nord, maison Bourges, à côté de Rozières, coiffeur.

Entremets d'extra, petits fours surfinas, Fruits confits, Thés, Chocolat vanille.

Bonbons. — Liqueurs. — Vins fins,

Ouverture du Magasin : Samedi, 22 décembre.

PÂTISSERIE, CONFISERIE

LUTZY

13, Rue de la LIBERTÉ, à Cahors

Le Sieur LUTZY a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion du jour de l'An, on trouvera chez lui un grand Assortiment de Bonbons fins, Fruits Confits, Chocolat variés, Marrons glacés, grand choix de Cartonnages riches, Vins fins et Liqueurs, Glaces, Fromages glacés pour repas.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienne.

AVIS

CONTOU

BOULANGER

A CAHORS, RUE ST-JAMES

A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des coques tous les Dimanches,

SUBSISTANCES MILITAIRES

Fournitures de Pain de Troupe à la ration à faire du 1^{er} février 1878 au 31 décembre suivant.

Le 7 janvier 1878, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique du service des fournitures de Pain à faire du 1^{er} février 1878, au 31 décembre suivant, aux hommes de toutes armes stationnées, campées, cantonnées, baraquées, bivouaquées ou de passage dans le département du Lot.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication dans les bureaux du Sous-Intendant militaire et à la Préfecture. Cahors, le 28 décembre 1877.

Le Sous-Intendant militaire,
A. BEULLARD.

A VENDRE

CHIEN DE CHASSE courant

bien dressé, âgé de deux ans; de très bonne espèce, à de bonnes conditions.

S'adresser à M. Lagarde, Lucien, à Cénévières, par Limogne.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{lle} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le Journal du Dimanche tient le premier rang parmi les publications illustrées! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

TEINTURERIE ET CARDERIE

CONTÉ

PLACE ST-LAURENT, A CAHORS

Le S^r CONTÉ a l'honneur de prévenir ses clients que les bruits répandus de la fermeture de son Usine sont faux et malveillants.

Rentré d'un long voyage, il reprend son travail avec son activité et son honorabilité bien connues.

TRAVAIL CONSCIENCIEUX ET PROMPTE LIVRAISON

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie le 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabile de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

BAYLES, J^{ne}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faes à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE,
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHE
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.